

Syndicat CGT des cheminots du HAVRE 119 cours de la république 76600 LE HAVRE

 $\label{log:courried:chemcgtlehavre@wanadoo.fr} \textbf{Blog:} \ \underline{\text{http://cgtcheminotslh76.hautetfort.com/}}$

Tél: 02 35 25 39 75 (poste 129)/ Fax: 02 35 25 14 03

UN RAPPORT DE FORCE DE HAUT NIVEAU S'IMPOSE...

Depuis 2002, 21 500 emplois à statut ont été supprimés. Le budget 2010 va dans la continuité de la casse des effectifs, ce sont encore 3600 cheminots en moins (5400 départs pour 1800 recrutements).

L'empilement des restructurations à n'en pas finir, le dépeçage de Fret SNCF avec transfert de charge de travail vers les filiales, entraîne la désorganisation de la production ferroviaire sur l'ensemble du réseau avec une dégradation du niveau de sécurité. Le site havrais n'y échappe pas!



Chaque cheminot le vit au quotidien, dans son service : les conditions de travail se dégradent, les moyens humains et matériels n'y sont plus, les usagers en pâtissent, reportant leur ras le bol sur des cheminots qu'ils considèrent comme des incapables !

La direction ne cesse de casser l'outil ferroviaire, en réformant à marche forcée, avec l'aval du gouvernement libéral.

Même si une majorité de son encadrement n'y adhère pas, elle s'entête dans son projet « Destination 2012 » : Abandon du wagon isolé et des triages ; Filialisation du Fret ; Démantèlement de l'EPIC avec la création de la branche « Gares et connexions avec la scission de la Branche Infra, créant 21 Etablissements Infra Circulation (EIC) ; Externalisation des charges de travail vers des filiales (OFP, Kéolis...), etc...

Sans oublier, le recours systématique à la sous-traitance dans tous les services. Les effectifs chutent à vitesse grand V! Un exemple : l'Etablissement EVEN Normandie est soidisant encore excédentaire de 50 emplois, alors que l'état du réseau est lamentable!

En revanche, la direction trouve les moyens financiers pour ce travail de désintégration de l'entreprise. Par contre, pour les salaires, peau de balle! Depuis 1981, les dépenses du personnel ont baissé de 16,1% alors que la productivité a augmenté de 82%, sans commentaire! Les GIR, GEXCI et autres primes ont représenté 50 millions d'euros en 2009! Des montants qui auraient largement participé à la hausse des salaires! La direction fait le choix d'un salaire aléatoire et individuel au détriment du financement de notre caisse de prévoyance.

Cette situation catastrophique n'est pas inéluctable. La CGT conteste les choix de la direction SNCF et du gouvernement de Sarkozy.

La CGT a d'autres propositions pour l'amélioration de la qualité du service public SNCF et des conditions de travail des cheminots :

- Maintien du wagon isolé et des triages, arrêt des projets de filialisations
- Abandon des établissements infra circulation et des établissements mono activités
- Création d'établissements multi activités
- Ré internalisation des charges de travail dans l'EPIC
- Arrêt des suppressions d'emplois
- Régularisation au statut de tous les cheminots sous contrats CDD/CDI ou intérim
- ➡ Une revalorisation générale de l'ensemble des salaires des cheminots permettant de porter à 1 600 euros bruts le salaire minimum d'embauche



Pour mettre la pression, pour que la direction entame de véritables négociations, les fédérations CGT / Sud Rail / CFDT / UNSA appellent les cheminots de tous services à une journée d'action nationale de grève le mercredi 03 février 2010.

Une forte mobilisation contraindrait la direction à ne pas rester sourde aux exigences. Si tel n'était pas le cas, dès le lendemain, les fédérations syndicales déposeraient une nouvelle DCI, pour un conflit qui serait sans nul doute plus dur...

MERCREDI 03 FEVRIER 2010 Assemblée générale à 9h30 Salle Rémy Duponchel

MODALITES DE GREVE

Préavis National: du mardi 02 février à partir de 20H00 jusqu'au jeudi 04 février 2010 à 8h00.

- ✓ ADC et ASCT: 24h00 à la 1ère prise de service dans le cadre du préavis.
- ✓ **AGENTS 3X8**: une période de travail à la 1ère prise de service.
- ✓ AGENTS DE JOURNEE : une période de travail.
- ✓ ASTREINTE: 24h00 dans le cadre du préavis.

*Rappel: Depuis la mise en place de la loi sur le service minimum, les agents de conduite TB Voyageurs, les agents d'accompagnement des trains (ASCT) et les agents travaillant dans les postes d'aiguillage doivent faire connaître à leur service, leur intention, au plus tard 48 heures avant leur première prise de service, au moyen d'une déclaration individuelle d'intention (DII).

→ Nous invitons l'ensemble des Cheminots à faire leur Déclaration Individuelle d'Intention (DII), quelle que soit leur volonté! C'est gage d'un mouvement déjà réussi, parce que mettant en difficulté la direction pour effectuer le service dit « minimum »! C'est aussi un gage pour eux de ne pas être réutilisé pour remplacer un gréviste.